



Moulineaux, le 22 février 2019

à l'attention de Jérôme Le Bouard
ARS - Pôle Santé Environnement
31 rue Malouet
BP2061
76040 Rouen cedex

LRAR 1A 149 844 1520 0

Monsieur Le Bouard,

Nous vous avons fait part en mars 2016 de nos inquiétudes sur la proximité des activités liées aux **sédiments de dragage** sur Moulineaux et le **captage** situé sur cette même commune qui alimente en eau potable de nombreux habitants de l'agglomération rouennaise.

Une étude vient d'être réalisée par un organisme indépendant (SCE Nantes) sur les sols des **potagers familiaux de Moulineaux**, situés au pied des anciennes chambres de dépôts de sédiments (surélevées de 8m), et ce à proximité immédiate du captage. (voir carte PJ 1)

Elle révèle une **forte pollution aux hydrocarbures et aux métaux lourds** (voir PJ 2), pollution qui sur ce site dépourvu d'activités industrielles ne peut provenir que de ces sédiments. Le GPMR appelle à leur évacuation.

L'ARS suit-elle ce dossier?

- Comment se fait-il que le GPMR ait pu prêter des terrains aussi pollués pour y cultiver pendant des décennies, sans contrôle sanitaire, dans une zone si exposée ?!

- Les sols des potagers de Grand-Couronne, le long du Boulevard Maritime, ont-ils été analysés?

- Des analyses des polluants principaux de ces sols et des sédiments de la Seine - métaux lourds, hydrocarbures, PCB - ont-elles été réalisées dans les **eaux brutes** du captage? S'agissant d'un captage prioritaire du fait de son importance et de son niveau de contamination, on trouve sur le site Internet de la DDTM-DISEN des synthèses d'analyses des eaux brutes, mais seulement pour les nitrates et pesticides, et les dernières publications datent de 2016. Ne serait-il pas également utile de suivre dans les eaux brutes si l'on retrouve les principaux polluants contenus dans les sols alentours? Pourquoi ne dispose-t-on pas de résultats postérieurs à 2016 sur le site de la DDTM?

- Quelles pourraient être les conséquences de la réalisation du projet de plateforme logistique RVSL aval (inscrite dans le nouveau PLU) sur ces sols pollués?

Faudrait-il **décontaminer les sols** avant implantation des activités prévues?

Les travaux pourraient-ils avoir des conséquences en terme de **remobilisation de ces polluants** et d'exposition à ces polluants pour les riverains? (la construction nécessitant des **pieux de 15 m de profondeur**)

Pourraient-ils avoir des conséquences sur les migrations de ces polluants vers les eaux du captage?

Autant de questions que nous sommes en droit de nous poser

Vous remerciant par avance pour votre intérêt et votre vigilance sur ce dossier, et pour les réponses que vous pourrez y apporter, nous vous prions, monsieur Le Bouard, de recevoir nos sincères salutations.

Pour le Président,
Hélène Bordeaux, administratrice

PJ 1 : carte

PJ 2 : analyses

Association de Défense des Berges de Seine

Sahurs, Moulineaux, La Bouille, Caumont

association loi 1901

membre de France Nature Environnement - Normandie

16, rue de Seine 76113 SAHURS